

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

**2 519 227**

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

A3

**DEMANDE  
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21)

**N° 82 21327**

(54) Poste-secteur à plusieurs prises femelles.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). H 05 K 9/00, 5/02.

(22) Date de dépôt..... 20 décembre 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : DE, 24 décembre 1981, n° G 81 37 680.4.

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 26 du 1-7-1983.

(71) Déposant : Société dite : J. HENGSTLER KG. — DE.

(72) Invention de : Manfred Kruger.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Jean-Marie Devy, conseil en brevets,  
17, av. Paul-Adam, 75017 Paris.

L'invention se rapporte à un poste-secteur à plusieurs prises femelles, de préférence pour de multiples appareils électroniques collecteurs de données à alimentation indépendante par le secteur, les appareils collecteurs 5 de données se composant d'une unité centrale et d'appareils périphériques tels qu'imprimante, disque souple et analogues.

Pour permettre à ces installations de fonctionner sans être perturbées par des dérangements du secteur dans des entreprises industrielles, il a fallu jusqu'à présent 10 prendre dans chaque cas des mesures coûteuses de déparasitage pour garantir un service sans trouble. Les dispositions prises sur les appareils eux-mêmes ne suffisent souvent pas pour inhiber les perturbations agissant sur les câbles d'arrivée du secteur. Le déparasitage individuel des prises 15 femelles est compliqué et coûteux et de plus il n'est pas garanti que les connexions demeurent dans ces prises femelles déparasitées par des mesures correspondantes et ne sont modifiées.

L'invention a pour l'objet l'élimination de ces 20 inconvénients par utilisation d'un coffret de raccordement spécial à plusieurs prises femelles.

Le poste-secteur tel que spécifié en préambule se caractérise conformément à l'invention par un coffret de raccordement ayant la forme d'un boîtier métallique 25 constituant un blindage contre les parasites et dans lequel est incorporé un filtre d'arrêt au réseau qui est monté en série avec les prises femelles qui peuvent être recouvertes et fermées. Le blindage et la mise à la masse ainsi que le montage en série d'un filtre d'arrêt au réseau suppriment 30 les dispositions individuelles se rattachant aux prises femelles. De plus, la possibilité de fermeture garantit que les appareils collecteurs de données qui sont raccordés au moyen de prises mâles ne peuvent pas être débranchés par méprise.

35 Selon une autre particularité de l'invention, les prises femelles encastrées se trouvent dans un étagement en retrait du boîtier, l'élément de recouvrement de l'éta-

gement en retrait du boîtier consistant de préférence en une cornière transparente de matière plastique sur les deux côtés de laquelle se trouvent des encoches pouvant être cassées et destinées aux câbles des prises mâles. Il 5 est possible ainsi de raccorder au choix des câbles avec des prises mâles normales et coudées.

Un mode de réalisation avantageux d'un poste-secteur selon l'invention est représenté à titre d'exemple sur le dessin et va être décrit ci-dessous ; sur ces dessins :

la figure 1 est une vue en perspective de l'arrière d'un coffret de raccordement au secteur et de son cadre de fixation à un mur ; et

la figure 2 est une vue de face et représente 15 l'étagement du boîtier qui est destiné aux prises femelles.

La figure 1 montre que la cuvette du fond 1 comporte des chevilles de fixation 2 présentant des entailles 3 qui, après mise en place dans des encoches 4, se logent dans des fentes 5 qui retiennent de manière amovible le 20 coffret de raccordement sur le cadre 6 de fixation au mur. Après montage, une lame de ressort 7 s'engage sur une cheville de fixation 2a afin d'interdire que le cadre puisse être enlevé involontairement. Des rebords 8 sont rabattus à angle droit sur le cadre 6 de fixation au mur afin d'assurer une stabilisation. Des pieds d'écartement 9 maintiennent la distance au mur et sont aussi destinés à loger des vis de fixation.

La figure 2 montre la manière dont la partie supérieure 10 du coffret est étagée au niveau du volume 30 11 de logement des prises femelles afin de conférer au coffret une forme extérieure sans aucune saillie lorsque l'élément de recouvrement 12 est en place. Les prises femelles encastrées 13 sont fixées dans le volume 11. L'élément de recouvrement 12 comporte des encoches 14 pouvant 35 être cassées et destinées à des prises mâles dont le départ est latéral, le côté antérieur de cet élément de recouvrement comportant des encoches 14a destinées à des prises mâles à départ rectiligne. Par ailleurs, l'élément de recouvrement

12 est de préférence en matière plastique transparente et un verrou 15 l'empêche d'être enlevé par inadvertance et interdit le retrait des prises mâles des prises femelles 13.

REVENDICATIONS

1. Poste-secteur à plusieurs prises femelles destiné de préférence à de multiples appareils électroniques collecteurs de données à alimentation indépendante par secteur, caractérisé en ce qu'il comprend un coffret de raccordement ayant la forme d'un boîtier métallique formant blindage contre les parasites et dans lequel est incorporé un filtre d'arrêt au réseau qui est monté en série avec les prises femelles pouvant être recouvertes et fermées.
- 10 2. Poste-secteur selon la revendication 1, caractérisé en ce que le coffret de raccordement ayant la forme d'un boîtier métallique est équipé sur le fond de chevilles de fixation destinées à s'insérer et à se verrouiller sur un cadre de fixation au mur.
- 15 3. Poste-secteur selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le coffret de raccordement ayant la forme d'un boîtier métallique loge les prises femelles encastrées dans un étagement en retrait du boîtier de manière qu'elles puissent être recouvertes et fermées.
- 20 4. Poste-secteur selon l'une des revendications 2 et 3, caractérisé en ce que le cadre de fixation au mur forme à l'aide de pieds d'écartement et de fixation ainsi qu'éventuellement de baguettes en cornière l'entretoisement nécessaire à l'installation des câbles d'arrivée au coffret de raccordement qui a la forme d'un boîtier métallique.
- 25 5. Poste-secteur selon l'une des revendications 3 et 4, caractérisé en ce que l'élément de recouvrement de l'étagement en retrait du boîtier consiste en une pièce en cornière de matière plastique de préférence transparente et sur les deux côtés de laquelle se trouvent des encoches pouvant être cassées le long des bords et destinées aux câbles des prises mâles de manière à permettre de raccorder sélectivement des câbles à prises mâles normales et coudées.

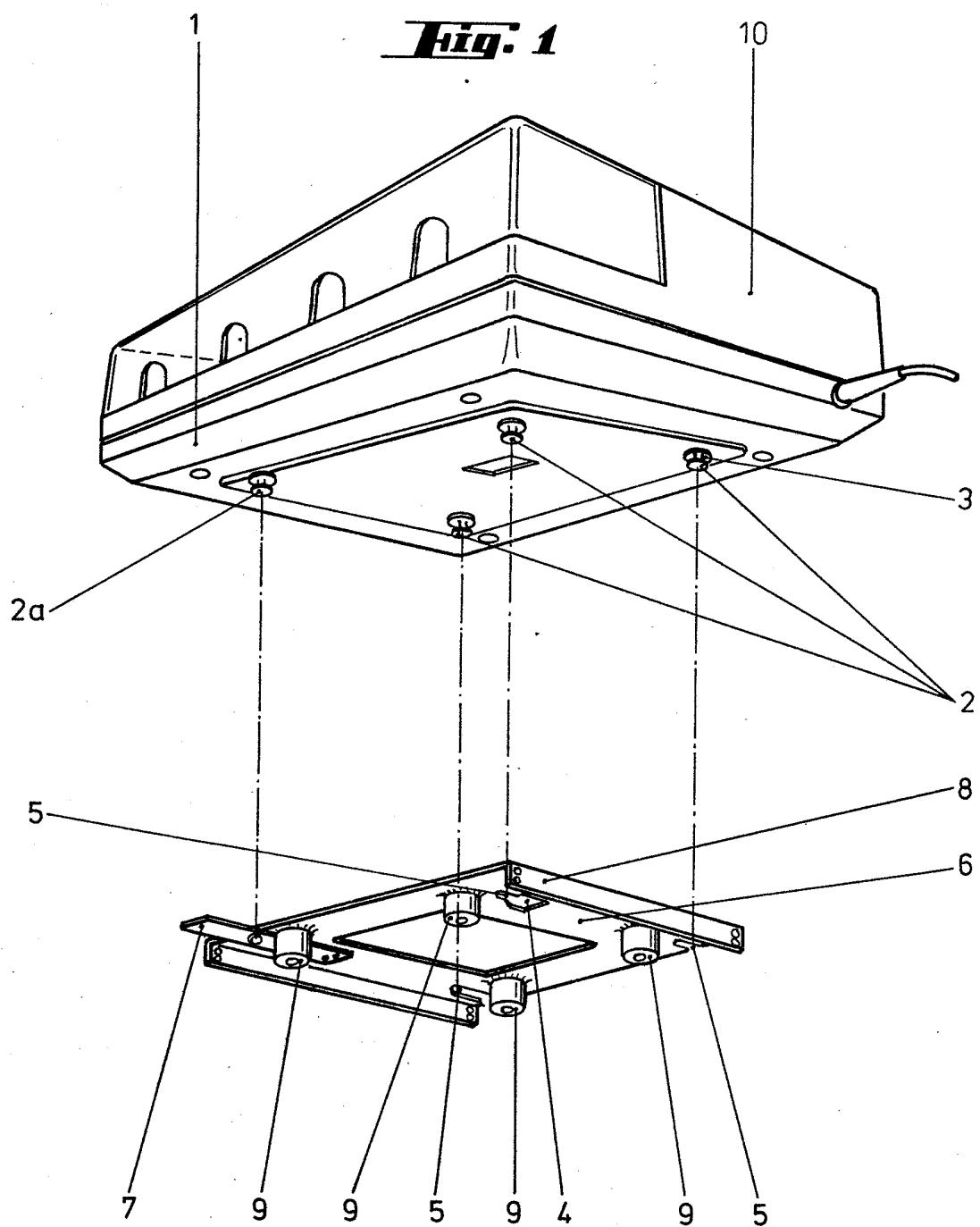


Fig. 2